

responsable durable
économie circulaire
Environnement déchets
recyclage prévention
valorisation



Licence professionnelle Technicien supérieur environnement-traitement et gestion des déchets

Selon les dernières données d'Eurostat (office de statistique de l'Union européenne), la France a produit 324,5 millions de tonnes de déchets issus des activités économiques et des ménages. Dans les entreprises tout comme dans les collectivités, le technicien environnement spécialisé en gestion et traitement des déchets va exercer des missions afin : d'identifier le gisement des déchets à gérer ; de caractériser la dangerosité de certains déchets avec la recherche de solutions d'élimination de résidus dangereux issus du process de fabrication ; de trouver une filière de valorisation adaptée aux déchets complexes tout en privilégiant les concepts de l'économie circulaire ; de rechercher des solutions de traitement des déchets, les moins onéreuses possibles.

○ Compétences visées

- Former aux technologies de la gestion, du traitement et la maîtrise des déchets.
- Contribuer à la mise en place et au fonctionnement des filières de recyclage des déchets.
- Maîtriser la législation relative aux déchets ainsi que les risques, les impacts environnementaux et toxicologiques associés.
- Être capable d'identifier un gisement de déchets, de cartographier les lieux de production puis de choisir le mode de collecte et la filière de traitement.
- Participer à la mise en place des actions de prévention de la production de déchets.

• Participer à la structuration et la coordination de la politique de gestion des déchets d'une structure ou à l'échelle d'un territoire.

○ Métiers visés

Technicien supérieur en environnement, animateur environnement (spécialité déchets), responsable d'un centre de tri et/ou valorisation déchets, technicien supérieur bureau d'études environnement (études déchets), technicien supérieur traitement/valorisation déchets.

○ Publics

- Jeunes de moins de 26 ans et/ou demandeurs d'emploi, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ;
- Jeunes de moins de 30 ans et/ou demandeurs d'emploi, (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage) ;
- Salariés en activité ou en reconversion professionnelle.

○ Accès à la formation

- Être titulaire d'un bac+2 scientifique et/ou technique.
 - Accès possible suite à une Validation des études supérieures (VES) ou Validation des acquis professionnels (VAP 85).
- Tests et entretien de sélection.

○ L'alternance

Elle est organisée sur 12 mois (du 8 octobre 2019 au 9 octobre 2020) à raison d'une semaine à deux semaines par mois. Le reste du temps se déroule en entreprise.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- la formation est gratuite pour l'alternant et les frais de formation sont entièrement pris en charge par l'entreprise (via son Opco, Opérateur de compétences) ;
- vous bénéficiez d'une rémunération ;
- vous obtenez une expérience professionnelle et un diplôme.

Pour les salariés

Possibilité de prise en charge totale ou partielle de la formation : dispositif Pro-A, compte personnel de formation (CPF), plan d'adaptation et de développement des compétences de l'entreprise, CPF de transition...

★ Le diplôme

Intitulé officiel : Licence professionnelle Sciences, technologie, santé, mention génie des procédés pour l'environnement, parcours traitement et gestion des déchets.

Programme

455 h

Méthodologie disciplinaire et harmonisation	US411L	6 CR
Culture générale	US411M	6 CR
Gestion des ressources naturelles	US411N	6 CR
Techniques et outils du traitement des déchets	USGI02	6 CR
Filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers et industriels	CGP126	6 CR
Technologies de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et industriels	CGP127	6 CR
Anglais	ANG	6 CR
Projet tuteuré	UA12H	8 CR
Expérience en entreprise-mémoire	UA12J	10 CR

Programme détaillé des modules, conditions d'expérience professionnelle et de délivrance du diplôme
accessibles sur notre site avec le code diplôme LP10602A (CR : crédits)

Candidater

Comment ?

- 1 Dossier de candidature à télécharger : www.cnam-paysdelaloire.fr
- 2 Renvoyer le dossier par mail
- 3 Entretien individuel et tests
- 4 Recherche d'entreprise

Quand ?

À partir de janvier afin de bénéficier de notre accompagnement à la recherche d'entreprise

○ Pourquoi choisir le Cnam-IHIE ?

Approche professionnelle correspondant aux besoins des entreprises grâce à **des intervenants en activité** dans le domaine (préventeurs de grandes entreprises, directeur HSE, consultant en prévention des risques...)

Désignation d'un **directeur de mémoire** sur le sujet traité par l'élève

Suivi pédagogique des apprenants par le coordinateur de la formation ou un membre de l'équipe pédagogique

Réalisation de TP pendant la formation

L'Institut d'hygiène industrielle et de l'environnement (IHIE) est habilité par le réseau Assurance maladie risques professionnels / INRS pour déployer des formations EVRP (évaluation des risques professionnels) et SDC (salariés désignés compétents).

Document non contractuel.

Le programme et le volume horaire de cette formation sont susceptibles d'être modifiés en fonction des évolutions du référentiel pédagogique national.

Angers

ihie@cnam-paysdelaloire.fr

02 41 66 10 66

www.cnam-paysdelaloire.fr/ihie-sset-ouest/